

59-7017-00093

Courrier arrive

28 MAI 2013

DDTM du Nord / SEE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER**
Bureau de la police de l'eau
62 Boulevard de Belfort
BP 289

59019 LILLE

SPE/REÇU le

28 MAI 2013

Rouen, le 17 mai 2013.

N° *702*

N° réf. : 559L101Png/Asu

Opération : BOURBOURG

Aménagement d'un lotissement route de Looberghe

Objet : Dépôt dossier Loi sur l'Eau

A l'attention de Monsieur STANISLAVE

Monsieur,

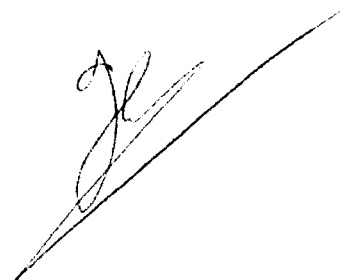
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de Déclaration au titre des articles L214.1 et suivants du Code de l'Environnement, pour l'aménagement d'un lotissement d'habitations route de Looberghe sur la commune de BOURBOURG.

Ce dossier a été préparé par le BET INFRA SERVICES.

BOUYGUES IMMOBILIER s'engage sur le présent dossier en tant que Maître d'Ouvrage de l'opération.

Vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pierre-Henry GERMOND
Directeur programmes Bouygues Immobilier



REGION NORD-OUEST – DIRECTION HAUTE-NORMANDIE/PICARDIE

17, Place du Général de Gaulle, CS 60 581, 76 006 ROUEN CEDEX
Tel : 02 32 76 80 80 / Fax : 02 32 76 80 85 / www.bouygues-immobilier.com

Siret 562 091 546 51058 RCS Rouen
BOUYGUES IMMOBILIER SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 1 48 577 320 Euros - RCS 562 091 546 NANTES - NAF 4110A - Siège social 3, boulevard Gallieni 92430 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
Cette professionnelle de transactions de l'immobilier est agréée par la sous-préfecture de Boulogne sous le n°069230322 - Garant professionnel - Calypso - Certificat ISO 9001 - N° OUA / 1405/64652
IWA - Identification Fiscale : FR72562091546



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

ANS4 - PE

Monsieur le Directeur de BOUYGUES Immobilier

17, place du Général de Gaulle

76006 ROUEN CEDEX

Lille, le

03 SEP. 2013

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant :

l'aménagement d'un lotissement – route de Looberghe à BOURBOURG,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 05/06/2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Cet accord est basé sur le dossier déposé le 30/07/2013, suite à la réunion en DDTM du 02/07/13, et modifié par la réponse complémentaire indice B reçue le 30/08/2013.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de Bourbourg pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date de sa publication ou d'affichage en mairie. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre deuxième du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations (urbanisme, ...).

Ce dossier, enregistré sous le n°59-2013-00093 est suivi par Lionel STANISLAVE (tél. 03 28 03 84 11 – courriel : lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjointe à la Responsable du Service Eau Environnement


Sylvie MENACEUR

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 ; vendredi 8h30-17h
Tél. : 03 28 03 83 00 – fax : 03 28 03 83 01
62, boulevard de Belfort -CS 90007
59042 Lille cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

1185 - PE

Monsieur le Maire de la commune de BOURBOURG
Mairie de Bourbourg

Place de l'Hôtel de Ville

59630 - BOURBOURG

Lille, le

03 SEP. 2013

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par BOUYGUES IMMOBILIER, en date du 28/05/2013, concernant l'opération suivante : « **Aménagement d'un lotissement – route de Looberghe à BOURBOURG** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Lionel STANISLAVE, en charge de ce dossier enregistré sous le n°59-2013-00093, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – fax : 03 28 03 83 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Responsable du
Service Eau Environnement,

Sylvie MENACEUR

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N° 1705/PE

Monsieur le Maire de la commune de BOURBOURG
Mairie de Bourbourg

Place de l'Hôtel de Ville

59630 - BOURBOURG

Lille, le 20 SEP. 2013

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 03/09/2013, je vous ai fait parvenir le dossier de déclaration relatif à « l'aménagement d'un lotissement – route de Looberghe à BOURBOURG », déposé par BOUYGUES IMMOBILIER en date du 28/05/2013 avec la décision d'accord de monsieur le Préfet en date du 03/09/2013.

Vous trouverez ci-joint, copie de la réponse complémentaire à ce dossier référencée « Indice B » d'Août 2013, que je vous demande de bien vouloir substituer à l'exemplaire précédemment envoyé.

Lionel STANISLAVE, en charge de ce dossier enregistré sous le n°59-2013-00093, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – fax : 03 28 03 83 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

1196 - PE

Monsieur le Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Pertuis de la Marine
BP 85530

59836 – DUNKERQUE cedex 1

Lille, le

03 SEP. 2013

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Monsieur le Directeur de BOUYGUES Immobilier en date du 28/05/2013, ainsi que copie de la décision de Monsieur le Préfet concernant l'opération suivante : « Aménagement d'un lotissement – route de Looberghe à BOURBOURG », conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Lionel STANISLAVE, en charge de ce dossier enregistré sous le n°59-2013-00093, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03.28 03 84 11 – fax : 03 28 03 83 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjointe au Responsable du
Service Eau Environnement,

Sylvie MENACEUR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N° 1306/PE

Monsieur le Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Pertuis de la Marine
BP 85530

59836 – DUNKERQUE cedex 1

Lille, le 20 SEP. 2013

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 03/09/2013, je vous ai fait parvenir le dossier de déclaration relatif à « l'aménagement d'un lotissement – route de Looberghe à BOURBOURG », déposé par BOUYGUES IMMOBILIER en date du 28/05/2013 avec la décision d'accord de monsieur le Préfet en date du 03/09/2013.

Vous trouverez ci-joint, copie de la réponse complémentaire à ce dossier référencée « Indice B » d'Août 2013, que je vous demande de bien vouloir substituer à l'exemplaire précédemment envoyé.

Lionel STANISLAVE, en charge de ce dossier enregistré sous le n°59-2013-00093, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – fax : 03 28 03 83 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE



PRÉFECTURE DU NORD

RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION
CONCERNANT
L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT - ROUTE DE LOOBERGHE A BOURBOURG

COMMUNE DE BOURBOURG

DOSSIER N° 59-2013-00093

LE PRÉFET DE RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Le préfet du NORD

Officier de l'Ordre national du mérite

Chevalier de la Légion d'honneur

ATTENTION : CE RECEPISSE ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE MAIS N'AUTORISE PAS LE DEMARRAGE IMMEDIAT DES TRAVAUX.

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 28/05/2013, présenté par BOUYGUES IMMOBILIER, enregistré sous le n° 59-2013-00093 et relatif à : L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT - ROUTE DE LOOBERGHE A BOURBOURG ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

**BOUYGUES IMMOBILIER
17, Place du Général de Gaulle - 76006 ROUEN CEDEX**

concernant :

L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT - ROUTE DE LOOBERGHE

dont la réalisation est prévue dans la commune de BOURBOURG.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

.../...

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, **avant réalisation** à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A LILLE, le **- 5 JUIN 2013**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

PJ : liste des arrêtés de prescriptions générales

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.